

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2019

<b>Date de la convocation</b> : 28/05/2019	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 14 <b>Nombre de votants</b> : 12 Nombre de procuration : 4
L'an deux mille dix-neuf le sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	<b>Présents</b> : M. MORIN Christophe, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, Mme LEMAY Christelle, Mme SABOURIN Annick, Mme PATEDOYE Sophie, Mme TISSERAND Sonia
<b>Secrétaire de séance</b> : Mme TISSERAND Sonia	<b>Absent(s) excusé(s)</b> : Mme BONNEAU Marie-France donne pouvoir à M. THEBAULT Jean-Pierre, M. COUTANT Alain donne pouvoir à Mme PATEDOYE Sophie, M. PIGNON Fabrice donne pouvoir à M. FILLON Dominique, M. HOUSIER Christian donne pouvoir à M. MORIN Christophe, Mme SONG Sylvie, M. THEZARD Jean-Claude

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 8 avril 2019.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

### TARIFS FETE COMMUNALE (D22.19)

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe à l'unanimité les tarifs de la fête communale qui se déroulera le samedi 20 juillet 2019 en soirée :

- Plateaux repas	7,50 €	- Bières pression	} 2,00 €	
- Plateaux repas enfants	3,50 €	- Bières bouteille		
- Perrier		- Panachés		
- Jus de fruits	} 1,00 €	- Vin bouteille	7,00 €	
- Pepsi			- Mousseux	8,00 €
- Eau bouteille				
- Vin verre				
- Kir verre				
- Limonade verre		0,50 €		
- Café		0,50 €		

Les plateaux repas seront fournis par Hyper U Parthenay. L'animation ludique qui aura lieu l'après-midi au stade sera assurée par Evacom Passion Jeux pour un montant de 1 126.80 euros et un devis de 1 700 euros a été signé avec la société Fillon pour la fourniture du feu d'artifice qui sera tiré en soirée.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (D23.2019)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2019 – imputation budgétaire 6574 – aux Associations suivantes :

- Gym Volontaire Châtillon/Viennay	100 €
- La Secouée	500 €
- L'Abeille du Poitou	500 €
- Les Randonnées Gâtinaises	400 €
- La Pimentière	400 €
- FNATH	30 €
- Valentin Haüy	30 €
- France Alzheimer Deux-Sèvres	30 €
- Un Hôpital pour les enfants	30 €
- APF France Handicap	30 €

et décide de maintenir la journée gratuite d'occupation de la salle des fêtes par année civile pour les associations ayant leur siège social sur la Commune.

**DISPOSITIF ARGENT DE POCHE -APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT (D24.2019)**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Viennay a décidé de soutenir le dispositif " Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine et de le renouveler pour 2019.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la Commune de Viennay de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an et par jeune, au sein des services municipaux de la Commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge pour la Commune.

Les périodes d'emploi auront lieu uniquement pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 30 demi-journées sur la durée de la présente convention.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES DEUX-SÈVRES – ID79** **MODIFICATIONS STATUTAIRES (D25.2019)**

Monsieur le Maire rappelle que la création de l'Agence technique Départementale a été approuvée par délibérations concordantes du Département et des communes et établissements publics intercommunaux qui en sont membres. L'Agence a été installée en février 2018. Après une année de fonctionnement, il convient d'ajuster et préciser les statuts de l'Agence.

Les modifications proposées portent principalement sur les points suivants :

- les conséquences de la création de communes nouvelles sur les modalités d'adhésion et de représentation des membres au sein de l'Agence ;
- la précision de la compétence de l'Agence en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L2121-29, L2131-1, L2131-2, L.5511-1;

Vu la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 12 du 9 mars 2018 approuvant l'adhésion de la Commune de Viennay à l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique Départementale du 10 avril 2019 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant qu'après une année de fonctionnement, les statuts doivent être ajustés notamment s'agissant des conséquences de la création de communes nouvelles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et d'approuver les statuts modifiés tels que présentés.

### **REVISION DU LOYER - LOGEMENT COMMUNAL ROUTE DE THOUARS (D26.2019)**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 28 de 2015 actant la mise en location du logement communal situé Route de Thouars ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee, décide à l'unanimité de porter le

loyer mensuel du logement communal situé Route de Thouars à 385 euros à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Monsieur le Maire est chargé d'établir les titres de recettes correspondants.

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR – Liste 3537430212 (D27.2019)**

Monsieur le Maire présente un état d'admission en non-valeur remis par la Trésorerie de Parthenay pour un montant global de 34,82 euros.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur" sur le budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les sommes portées sur l'état transmis et arrêté à la date du 3 avril 2019 comme suit :

- 34,82 euros (budget commune – compte 6541)

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il sera procédé, du mardi 11 juin au vendredi 12 juillet 2019 inclus sur le territoire de la Commune de VIENNAY, à une enquête publique unique relative à :

- la demande de permis de construire d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de VIENNAY, présentée par la société QUADRAN ;
- la déclaration de projet de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de VIENNAY pour la réalisation du projet.

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires informant de la décision de la SA HLM Immobilière Atlantic Aménagement de proposer à ses locataires la vente de plusieurs logements sur la Commune. En vertu de l'article L.443-7, une procédure de consultation des communes concernées est prévue. Le Conseil n'étant pas opposé à ces ventes il donne donc un avis favorable.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'acquisition de deux tondeuses pour un montant de 2 380 euros auprès de la Sarl Brossard Motoculture de Parthenay.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tour cycliste des Deux-Sèvres, qui se déroulera du 11 au 14 juillet, empruntera les voies communales (Chemin des Marchands, Rue de Bel Air et Route des Sapins de la Mare) le jeudi 11 juillet aux alentours de 13h45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

<b>Emargements des Membres du Conseil Municipal</b>	
MORIN Christophe, Maire	SONG Sylvie, 1 <sup>ère</sup> adjointe <b>absente excusée</b>
FILLON Dominique, 2 <sup>ème</sup> adjoint	THEBAULT Jean-Pierre, 3 <sup>ème</sup> adjoint
BIRAUD Annie	HOUSIER Christian <b>absent excusé</b>
BONNEAU Marie-France <b>absente excusée</b>	SABOURIN Annick
COUTANT Alain <b>absente excusée</b>	THEZARD Jean-Claude <b>absent excusé</b>
TISSERAND Sonia	LEMAY Christelle
PIGNON Fabrice <b>absente excusée</b>	PATEDOYE Sophie